

Engagements environnementaux pris par le Canada dans le domaine de l'énergie

Les pluies acides

En 1985, le gouvernement fédéral s'est engagé à prendre toute une série de mesures regroupées dans le Programme canadien de lutte contre les pluies acides. L'objectif de ce plan était de collaborer avec les entreprises et les gouvernements des sept provinces situées les plus à l'Est afin de réduire, d'ici 1994, les émissions de dioxyde de soufre de 50 p. 100 par rapport aux niveaux de 1980. Cet objectif sera atteint.

Dans le Plan vert, le gouvernement s'est engagé à renégocier les ententes avec les sept provinces de l'Est afin de plafonner les émissions de SO₂ aux niveaux de 1994 d'ici l'an 2000.

Le Plan vert précisait aussi que le Canada s'engageait à plafonner de façon permanente ces émissions à 3,2 millions de tonnes d'ici l'an 2000.

Le smog urbain

Le gouvernement fédéral a fixé à 82 parties par milliard la concentration maximale admissible pour l'ozone troposphérique (smog urbain). Un plan fédéral-provincial complet s'étendant sur une période de dix ans a été élaboré pour régler le problème des émissions de NO_x et de COV responsables du smog urbain. Ce plan vise à réduire ces émissions de 40 p. 100 d'ici l'an 2000 dans les zones préoccupantes, et à régler tous les problèmes du Canada en cette matière d'ici l'an 2005.

Les changements climatiques mondiaux

Le Canada s'est engagé à stabiliser ses émissions de CO₂ et des autres gaz à effet de serre non visés par le Protocole de Montréal (sur le CFC) aux niveaux de 1990 et ce, d'ici l'an 2000.